



Guide du Statut Régional des Educateurs

 **ILS SONT FOOT CES BRETONS!**



Jean-Claude HILLION, *Président de la LBF*

« La Ligue de Bretagne de Football et moi-même accordons une grande importance à l'accompagnement et la structuration de nos clubs bretons, et c'est dans ce but que la Commission Régionale du Statut des Educateurs œuvre chaque jour.

La CRSE et le statut des éducateurs permettent à l'ensemble des clubs régionaux de s'appuyer sur un cadre structurel et organisationnel bien défini. Ce cadre, nous l'espérons, est un outil pour vous permettre de grandir et de vous développer de façon à apporter à vos licencié(e)s un environnement chaque jour un peu plus professionnel, dans le but, évidemment, de vous aider et de les aider à performer. Car, derrière chaque réussite sportive, se trouve une équipe encadrante diplômée, organisée et structurée ! »



Bernard LEBRETON, *Président de la Commission Régionale du Statut des Educateurs*

*« La Commission Régionale du Statut des Educateurs de la Ligue de Bretagne de Football a pour philosophie **«une équipe, un éducateur diplômé à sa tête.»**, c'est l'objectif commun à tous les membres qui la compose, qui rythme la vie de la Commission.*

C'est d'ailleurs dans ce but que le Statut Régional des Educateurs a été créé, c'est un outil indispensable pour aider les clubs à se structurer et sur lequel la Commission s'appuie afin de vérifier que celui-ci soit bien appliqué. Outre cela, le rôle de la Commission est aussi et surtout de conseiller les clubs dans leur organisation technique et les épauler dans leur développement.

C'est pourquoi, nous sommes, les membres de la Commission, ses référents techniques et administratifs, à votre écoute. N'hésitez pas à nous solliciter dès lors que vous vous questionnez, nous nous ferons un plaisir de vous répondre et de vous accompagner dans votre processus de structuration, ou de développement.

Enfin, les membres de la CRSE se joignent à moi pour vous souhaiter une belle et bonne saison 2022-2023 ! »



SOMMAIRE

Présentation de la *Commission Régionale du Statut des Educateurs*

P. 4

Rappel des obligations du Statut des Educateurs

P. 6

Comment et quand *désigner l'entraîneur principal* de mon équipe soumise au Statut des Educateurs ?

P. 8

Le badge et le déroulé d'avant-match

P. 14

Comment et quand faire une *demande de dérogation* ?

P. 18

Réglementation en cas *d'absence de l'entraîneur principal sur le banc de touche*

P. 21

Départ de mon entraîneur, quelles démarches?

P. 23

Informations diverses à retenir.

P. 26





1 -

Présentation de la Commission Régionale du Statut des Educateurs

Ses membres...



Bernard LEBRETON
Président



Michel HAYE



David LE NORMAND



Maurice BESNARD



Yannick HERVIAUX



Ronan POUDELET



Mickaël BOUGER



Hervé ILY



Patrick RAMPILLON



*En attente de
désignation*



Jean Pierre LEBRUN



Pascal RAZER

Ses référents...



Christophe COUE
CTR C Formation



Yvan LE COCQ
CTR Formation



Tiphaine SCACHE
Secrétariat





2 -

Rappel des obligations du Statut des Educateurs

Quelles sont les obligations pour la saison 2022-2023?

Les obligations de diplôme par niveau

Equipe	Obligations de diplôme ou de formation
N3	D.E.S
R1	BEF (<i>contrat de travail</i>) CDI (minimum 5H00) sauf pour les clubs qui emploient des contrats fédéraux (17H30 minimum en CDD)
R2	BEF
R3	CFF3
D2 Féminines	BEF
R1 Féminines	BMF
R2 Féminines	Formation CFF3
R1 Futsal	Module Perfectionnement Futsal
R2 Futsal	aucun diplôme
U19 R1	CFF3
U19 Nat	BEF ou DES
U19 Féminines Nat	BEF
U18 R1	BMF
U18 R2	CFF3
U18 R Féminines	CFF3 souhaité
U17 R1	CFF3
U17 R2	CFF3
U17 Nat	BEF ou DES
U16 R1	BMF
U16 R2	CFF3
U15 R1	CFF2
U15 R2	CFF2
U15 R Féminines	CFF2 souhaité
U14 R1	CFF2
U14 R2	CFF2
Obligations fédérales	Statut Fédéral

Les obligations de licence par diplôme

Licence	Diplômes
Technique Nationale	BEPF / BEFF / DES / BEES2
Technique Régionale	BEF / BEES1 / BMF / DEF
Educateur / Educatrice Fédéral	Certifications certifiées : CFF1 / CFF2 / CFF3 / CFEGB – CFEGB Niveau 1 – Futsal Base – Beach Soccer - CFPP
Animateur / Animatrice	Modules de formation

Pour les équipes de jeunes qui accèdent en cours de saison à un niveau supérieur, la dérogation sera automatiquement accordée sans démarche administrative.





2 -

Comment et quand désigner l'entraîneur principal de mon équipe soumise au Statut des Educateurs ?

Quand désigner ?

- Avant le 15 août pour les seniors
- Avant le 1^{er} septembre pour les jeunes

ATTENTION : Si votre entraîneur est sous contrat CDI ou CDD avec votre club pour d'autre(s) fonction(s), sachez que **le contrat de travail prend le dessus administrativement sur la désignation**. Ainsi, si sa fonction principale est désormais d'être l'entraîneur de votre équipe, veuillez **saisir un avenant de modification sur Footclubs**. Si au contraire, cela ne sera pas sa fonction principale, mais une parmi d'autres, **veuillez prendre contact avec nous (tscache@footbretagne.fff.fr)**

ATTENTION : si l'entraîneur nommé est nouveau au club il doit **obligatoirement posséder le diplôme requis**.

A quel moment ?

Au moment de l'enregistrement de la licence.



Comment ?

Lors de l'enregistrement de la licence animateur, éducateur fédéral ou technique régional.

ATTENTION : Si votre éducateur n'est pas à jour de recyclage la licence Technique ne sera pas délivrée tant qu'il n'aura pas participé à une session de FPC !



■ Pour les renouvellements :

Voici la fenêtre qui s'ouvre...

MONSIEUR X
Technique / Régional

Type fonction

Type

Equipe

Accord

Salaires mensuel brut pour H/semaine

Date d'effet

Date d'expiration

Sauver ● Annuler ●

ETAPE 1 : Indiquer la fonction

ETAPE 2 : **TOUJOURS** choisir « une équipe en particulier » pour la désignation de l'entraîneur principal de votre équipe

ETAPE 3 : Choisir l'équipe qu'il entraînera

ETAPE 4 : Indiquer le type d'accord bénévole ? Contrat aidé ? CDD ? CDI ?

ETAPE 5 : Si contrat aidé, CDD, ou CDI indiquer les modalités

ATTENTION : veillez à indiquer les mêmes modalités que sur le bordereau de licence et le contrat

ETAPE 6 : Indiquer la date d'effet c'est-à-dire à partir de quand votre entraîneur prend en charge votre équipe et jusqu'à quand



■ Pour les nouvelles demandes :

Monsieur	MONSIEUR X
Né(e) le	26/05/1994 à 35000 RENNES (France)
Nationalité	Française (France)
Adresse	29 rue de la Marebaudière – CS 96838 Commune de Montgermont 35768 St Grégoire Cedex
Diplôme	U15
Recyclage avant fin saison	
Sous-catégorie	Animateur
Type fonction	Entraîneur principal
Type	Pour une équipe en particulier
Equipe	
Accord	Bénévole
Salaires mensuel brut	EUR [] pour [] H/semaine
Date d'effet	10/06/2022
Date d'expiration	30/06/2023

ETAPE 1 : Le type de licence est automatiquement indiqué en fonction du niveau de diplôme de la personne

ETAPE 2 : Indiquer la fonction

ETAPE 3 : **TOUJOURS** choisir « une équipe en particulier » pour la désignation de l'entraîneur principal de votre équipe

ETAPE 4 : Indiquer le type d'accord bénévole ? Contrat aidé ? CDD ? CDI ?

ETAPE 6 : Indiquer la date d'effet c'est-à-dire à partir de quand votre entraîneur prend en charge votre équipe et jusqu'à quand

ETAPE 5 : Si contrat aidé, CDD, ou CDI indiquer les modalités

ATTENTION : veillez à indiquer les mêmes modalités que sur le bordereau de licence et le contrat



Quelle(s) sanction(s) si je ne respecte pas ces procédures ?

- **Une amende de 85€ pour non respect des obligations – envoi organigramme technique.**
- **Une amende fixée selon le barème en annexe 2 du Statut Régional des Educateurs pour chaque match joué en situation irrégulière** (*dans le cas présent, si aucun entraîneur n'est désigné, nous considérons que cela correspond à une absence du banc de touche.*)
- **Un retrait de point par match joué en situation irrégulière dans la limite de 10 points retirés maximum.**
- Par ailleurs, la désignation sur FootClubs permet la transmission du badge éducateur. Si aucune désignation n'est faite alors, aucun badge ne sera envoyé. Or, celui-ci sera demandé par l'arbitre à votre entraîneur avant chaque début de rencontre officielle organisée par la Ligue de Bretagne.



Les sanctions financières

Sanction financières – Statut Fédéral	Prix
Absence sur le banc de touche	
R1	170€
R2	85€
R3	50€
R1 Féminines	85€
R2 Féminines	50€
R1 Futsal	50€
Sanction financières – Statut Régional	
Non respect des obligations – envoi organigramme technique	85€





3 -

Le badge

Le badge

Pour qui ?

L'ensemble des équipes évoluant au niveau Régional pour :

- Les seniors masculins
- Les seniors féminines
- Le futsal
- Les jeunes

Pourquoi ?

- Permettre l'identification de l'entraîneur au bord du terrain
- Lutter contre les « prêts de nom »
- Faciliter la tâche de l'arbitre



ATTENTION : le port du badge est obligatoire sur chaque rencontre officielle organisée par la Ligue de Bretagne

RECTO



SAISON 2021-2022



NOM - Prénom

Ligue de Bretagne (niveau de l'équipe)



VERSO

Les 10 commandements de l'éducateur

1- TU PRÉPARERAS

Préparer un match, c'est montrer à ses joueurs que l'on s'est investi pour eux. Ces derniers le ressentiront, notamment lors de la cause-rie, et auront alors envie de se battre (aussi) pour vous ! Improvisez et c'est tout l'inverse qui se produira...

2- TU ÉCHAUFFERAS

Laisser les joueurs s'échauffer en autonomie, c'est bien. A condition qu'ils le fassent correctement ! Si vous avez un doute, n'hésitez pas à leur imposer un protocole afin de vous assurer que chacun débute en étant prêt physiologiquement et musculairement.

3- TU ANIMERAS

N'oubliez pas que les joueurs sont souvent le reflet de l'attitude de l'éducateur. Soyez dynamique, bienveillant, et cherchez avant tout à les encourager. Toute la difficulté ici réside dans le fait de savoir faire la différence entre « animer » et crier en permanence...

4- TU CORRIGERAS

Veillez à corriger les joueurs plus qu'à « commenter » le match. Chacune de vos interventions doit avoir un sens et être formulée en un minimum de mots. L'erreur à ne pas commettre est de noyer vos troupes sous un flot de paroles, au risque qu'elles entendent mais n'écoutent plus...

5- TU VALORISERAS

Valoriser plus que réprimander. Mettez le joueur dans un état psychologique favorable à la réussite, en accordant un statut positif à l'erreur. Cette approche est primordiale pour l'aider à jouer de façon libérée.

6- TU RÉGULERAS

Si des tensions apparaissent sur ou autour du terrain, votre attitude sur le banc se révélera fondamentale ! Le coach est le « régulateur » du match. C'est vers lui que les regards se tournent lorsque la situation dégénère. A vous de jouer le rôle de celui qui raisonne et apaise.

7- TU REMPLACERAS

A un niveau amateur, les joueurs viennent avant tout pour se faire plaisir. Aussi, pas question de laisser l'un d'eux sur le banc pendant toute la partie ! Chercher à gagner, d'accord, mais en faisant jouer tout le monde.

8- TU CÉLEBRERAS

S'associer à la joie collective après un but ou une victoire participe à entretenir la convivialité et la dynamique de groupe, certes. A condition de le faire toujours dans le respect de l'adversaire, sans geste ou paroles déplacées visant à moquer ou blesser.

9- TU RECONFORTERAS

Personne n'aime perdre, mais la défaite fait partie du sport. Critiquer ses joueurs à la fin du match, c'est leur infliger une double peine et montrer ses faiblesses. Le bon entraîneur est celui qui reconforte d'abord, analyse ensuite, puis fait travailler pour au final faire progresser.

10- TU SERAS EXEMPLAIRE

Dans le vocabulaire, la tenue vestimentaire, la ponctualité et le comportement d'une manière générale. Encore une fois, n'oubliez pas que les joueurs sont souvent le reflet de l'éducateur qui les encadre.

www.vestiaires-magazine.com



Comment obtenir mon badge ?

Pour obtenir son badge il faut :

- être titulaire d'une licence technique/éducateur fédéral **ou** dirigeante dans le cas d'un éducateur ayant obtenu une dérogation par la Commission Régionale du Statut des Educateurs.
- être affilié à l'équipe concernée sur FootClubs.



L'arbitre demandera à votre entraîneur de présenter et de porter son badge tout le long de la rencontre.



Nous vous invitons à prendre connaissance du déroulé d'avant-match.

La Commission Régionale du Statut des Educateurs se joint à la Commission Régionale de l'Arbitrage en vous demandant de bien vouloir **l'imprimer au format A3 et l'afficher dans le/les vestiaire(s) arbitre de votre complexe.**

[Cliquez pour la retrouver en téléchargement](#)



DÉROULÉ D'AVANT-MATCH

H-50

- Présence du Délégué aux Arbitres 
- Compléter la FMI
- Présentation des équipements (maillots joueurs & gardien)
- Présentation des ballons
- Synchronisation des chronos entre Arbitres & Dirigeants

H-12

- Fin de l'échauffement sur le terrain
- Retour des joueurs et arbitres aux vestiaires

H-10

- Signature FMI
- Rencontre Arbitres, Educateurs* et Capitaines



***Pour les compétitions régionales.**
Il est demandé aux **ENTRAÎNEURS / EDUCATEURS**
de porter leur **BADGE**

H-06

- Appel des équipes, sortie des joueurs(ses) par ordre des numéros
- Vérification de l'identité des Joueurs(ses) et remplaçants(tes)
- Contrôle des équipements

H-02

- Entrée en ligne sur le terrain

H-00

- Coup d'envoi de la rencontre

NB : En cas de circonstances particulières (exemple : éloignement entre les vestiaires et le terrain d'échauffement, minute de recueillement, toute autre cause), il convient d'en informer les arbitres dès que possible.

Saison 2022-2023

Merci de votre implication





5 -

**Comment et quand faire
une demande
dérogation ?**

Quand faire une demande de dérogation?

Vous devez demander une dérogation si :



- **Votre entraîneur n'a pas le diplôme requis.**
ATTENTION : si plus d'un diplôme d'écart avec le diplôme requis, la dérogation sera refusée.
ATTENTION : si l'entraîneur désigné est nouveau au club, il doit posséder **obligatoirement** le diplôme requis !
- **Votre entraîneur n'est pas à jour de recyclage.**
ATTENTION : si l'éducateur n'est pas à jour de recyclage au moment du renouvellement de licence ou de nouvelle demande, celle-ci sera bloquée.
- **Votre éducateur n'arrive pas à avoir sa licence technique car il n'a pas reçu sa carte professionnelle.**

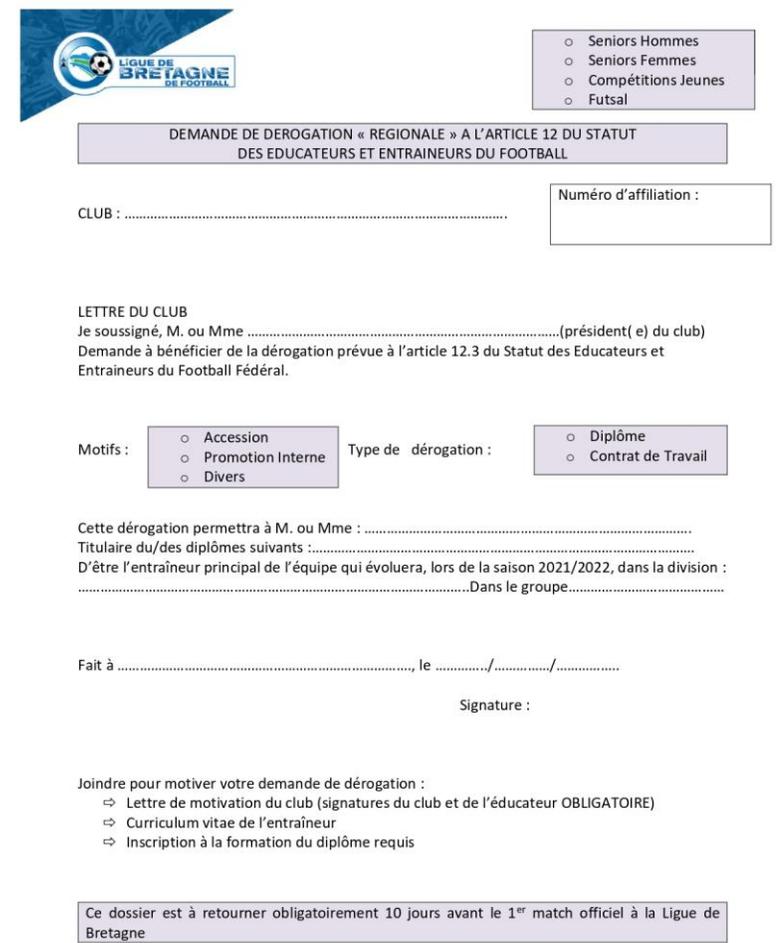
ATTENTION : la dérogation est souvent accordée « sous réserve de... »



Comment effectuer une demande de dérogation?

Il vous suffit d'en faire la demande en :

- Remplissant la demande officielle que vous retrouverez sur le [site officiel de la Ligue](#)
- De nous la retourner complétée avec les éléments demandés à l'adresse suivante : tscache@footbretagne.fff.fr
- Votre demande sera ensuite étudiée par la Commission Régionale du Statut des Educateurs



Seniors Hommes
 Seniors Femmes
 Compétitions Jeunes
 Futsal

DEMANDE DE DEROGATION « REGIONALE » A L'ARTICLE 12 DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

CLUB : Numéro d'affiliation :

LETTRE DU CLUB
 Je soussigné, M. ou Mme(président(e) du club)
 Demande à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 12.3 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral.

Motifs : Accession Promotion Interne Divers
 Type de dérogation : Diplôme Contrat de Travail

Cette dérogation permettra à M. ou Mme :
 Titulaire du/des diplômes suivants :
 D'être l'entraîneur principal de l'équipe qui évoluera, lors de la saison 2021/2022, dans la division : Dans le groupe.....

Fait à, le/...../.....
 Signature :

Joindre pour motiver votre demande de dérogation :
 ⇒ Lettre de motivation du club (signatures du club et de l'éducateur OBLIGATOIRE)
 ⇒ Curriculum vitae de l'entraîneur
 ⇒ Inscription à la formation du diplôme requis

Ce dossier est à retourner obligatoirement 10 jours avant le 1^{er} match officiel à la Ligue de Bretagne





6 -

Règlementation en cas
d'absence de
l'entraîneur principal sur
le banc de touche



L'absence de votre entraîneur est prévisible et justifiée :

1. J'en informe via la messagerie officielle du club le service technique de la LBF (tscache@footbretagne.fff.fr).
2. J'accompagne mon mail des éléments de preuves justifiant son absence (*arrêt de travail, certificat médical, attestation employeur, avis de décès, etc. tout document de nature officielle*).

ATTENTION : un mail qui n'est pas accompagné d'un justificatif n'est pas une absence justifiée !

L'absence de votre entraîneur n'est pas justifiée/justifiable :

Toute absence n'est pas « justifiable » par un document officiel, c'est pourquoi chaque entraîneur à **le droit de s'absenter du banc de touche lors de 4 rencontres officielles maximum par saison**. Cependant **au-delà de 4 absences injustifiées**, la Commission notifiera le club via sa messagerie officielle d'une notification de non-conformité, vous aurez alors **15 jours calendaires à compter de la notification pour justifier des absences de votre entraîneur**. En cas de non-régularisation à l'issue de ce délai, votre club sera sanctionné **d'un point de pénalité par match joué en situation irrégulière** ainsi que **d'une amende fixée en Annexe 2 du Statut des Educateurs**.





7 -

Départ de mon entraîneur principal, quelles démarches ?

Comment déclarer un changement d'entraîneur ?

L'entraîneur principal de notre équipe soumise au Statut **démisionne** :

1. Je saisis l'avenant de résiliation de son contrat CDI, CDD ou régional bénévole sur FootClubs. *Si aucun contrat, j'opère la modification sur FootClubs en lui « enlevant » l'équipe, je change alors la date de fin de sa fonction occupée.*
2. Je notifie dans les 8 jours ouvrés ce changement via la messagerie officielle du club le service technique de la LBF (tscache@footbretagne.fff.fr).
3. J'ai **30 jours calendaires** à compter du lendemain du premier match ou l'entraîneur désigné n'est pas sur le banc de touche pour régulariser ma situation en nommant un nouvel entraîneur. **Passé ce délai, je suis en infraction.**
4. Je désigne mon nouvel entraîneur sur Footclubs.
Rappel : si le nouvel entraîneur nommé est nouveau au club il doit posséder le diplôme requis.
5. J'informe directement par mail et via la messagerie officielle du club le service technique de la LBF (tscache@footbretagne.fff.fr) de la nouvelle désignation.

Comment déclarer un changement d'entraîneur ?

Notre équipe soumise au statut change d'entraîneur principal:

1. J'opère la modification sur FootClubs en lui « enlevant » l'équipe, je change alors la date de fin de sa fonction occupée.
2. Je notifie dans les 8 jours ouvrés ce changement via la messagerie officielle du club le service technique de la LBF (tscache@footbretagne.fff.fr).
3. J'ai **30 jours calendaires** à compter du lendemain du premier match ou l'entraîneur désigné n'est pas sur le banc de touche pour régulariser ma situation en nommant un nouvel entraîneur. **Passé ce délai, je suis en infraction.**
4. Je désigne mon nouvel entraîneur sur Footclubs.
Rappel : si le nouvel entraîneur nommé est nouveau au club il doit posséder le diplôme requis.
5. J'informe directement par mail et via la messagerie officielle du club le service technique de la LBF (tscache@footbretagne.fff.fr) de la nouvelle désignation.



ATTENTION : Si toutefois l'entraîneur principal était lié avec votre club via un contrat CDD, CDI, ou régional bénévole vous devez saisir un avenant de résiliation s'il quitte votre club, ou un avenant de modification si seule sa fonction change !





8 -

Informations diverses à
retenir

Le délégué aux arbitres

Obligations	Rôle
<ul style="list-style-type: none">• Dirigeant du club local et porte le badge officiel ou le brassard qui lui est remis par l'arbitre de la rencontre• Il doit être inscrit sur la feuille de match (nom, numéro de licence) et résidence• Il ne peut pas être l'arbitre assistant• Il peut être le dirigeant accompagnateur local, s'il n'y a pas d'autre dirigeant.• Il doit pouvoir être repéré à tout moment par l'arbitre (port du badge) et rester dans le secteur des bancs de touche.	<ul style="list-style-type: none">• Il doit collaborer avec l'arbitre de l'entrée à la sortie du stade.• Il est le garant de la sécurité de la rencontre et particulièrement de celle des arbitres.• Il gère les bancs de touche en s'assurant que seules les personnes autorisées, inscrites sur la feuille de match, les occupent.• Il tente de régler les conflits et d'apaiser les échauffourées• Il surveille l'échauffement des remplaçants.• Il donne des consignes pour qu'il n'y ait pas de spectateurs entre la main courante et les lignes du terrain.• Il accompagne l'arbitre à la mi-temps et à la fin du match et veille à ce que l'accès du vestiaire soit dégagé.• Il veille sur ce qui se passe entre le terrain de jeu et la main courante. Il doit éviter si possible toute intervention de spectateur sur le terrain ou prendra les mesures pour l'en évacuer.• En cas de blessure ou d'absence de l'arbitre, il prendra les dispositions administratives utiles.

Les dates de formations à retenir...

Attention ! Ce calendrier n'est pas définitif ! Les thèmes, dates et lieux sont susceptibles d'être modifiés, ou sont encore à définir. Les inscriptions seront ouvertes au fur et à mesure de la saison. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de la ligue, ou encore l'onglet formation dans votre espace Portail Club.

Formation Professionnelle Continue

29 et 30 août 2022 –
Préparation mentale

04-05 et 18-19 novembre
2022 – Futsal

21-22 novembre – Analyse
vidéo

14 et 15 décembre –
Formation et pré formation

20 et 21 décembre 2022 –
Attaquant – GDB

13-14 et 20-21 janvier 2023
Santé

13 et 14 mars 2023 – Resp.
technique

18 et 19 mars 2023 – Futsal

24-25 avril 2023 –
Défenseurs

19 et 20 juin 2023 –
Préparation Athlétique

S'INSCRIRE



Certification CFF3

Jeudi 10 novembre 2022

Vendredi 03 février 2023

Vendredi 02 juin 2023

Samedi 24 juin 2023



Les dates de formations à retenir...

Test d'entrée BMF et BEF
saison 2023-2024

BMF apprentissage :
lundi 05 juin 2023

BMF discontinu :
mardi 06 juin 2023

BEF apprentissage + discontinu :
mercredi 07 juin 2023



Les liens utiles

Statut régional des Entraîneurs ou éducateurs de football

Le site officiel de la Ligue

Le Guide Klub

Le District d'Ille et Vilaine

Le District des Côtes d'Armor

Le District du Morbihan

Le District du Finistère

Ma Formation - *pour une inscription en formation avec prise en charge personnelle*

Portail Clubs - *pour une inscription en formation avec prise en charge club*





WWW.FOOTBRETAGNE.FFF.FR



 **ILS SONT FOOT CES BRETONS!**